

Collectivité
Territoriale
de Martinique



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inscription des aires volcaniques et forestières de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO

**Mardi 19 avril 2016, le Président du Parc Naturel Régional,
Louis BOUTRIN, accompagné de membres du Conseil Scientifique et
Culturel du Parc Naturel de la Martinique
et de l'équipe-projet UNESCO
fera une présentation de l'avancée des travaux du dossier de la
Martinique au Comité national
des biens français du patrimoine mondial (CNBFPM).**

C'est en mai 2010 que le Député Alfred MARIE-JEANNE avait proposé à l'Assemblée Nationale l'inscription de la Montagne Pelée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, initiant ainsi un projet qui rassemble aujourd'hui l'ensemble des Martiniquais.

L'audition du 19 avril, au Ministère de la Culture et de la Communication, a pour objectif de présenter et de cadrer les éléments du dossier de la Martinique, après plusieurs mois d'un travail de fond qui a déjà, en 2015, permis d'être inscrit sur la liste indicative des biens français au patrimoine mondial. Ainsi, cette réunion préparatoire a lieu

en vue de l'audition définitive prévue au courant du second semestre 2016 et qui aura pour finalité, d'obtenir la Déclaration de la Valeur Universelle et Exceptionnelle (DVUE) du bien, étape clé dans la procédure de la déclaration des aires volcaniques et forestières de la Martinique au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Autour de ce projet fédérateur qui consiste à inscrire nos monuments naturels sur la liste du patrimoine mondial, il s'agit de créer un véritable projet de société qui, au-delà d'une reconnaissance internationale, vise, chez chaque martiniquais, à changer le regard et le rapport à son patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel. Il s'agit ainsi, d'opérer une mutation du regard vis-à-vis de ce héritage patrimonial qui vise à inspirer le sentiment d'appartenance, d'appropriation, de fierté et de responsabilité, chez chacun d'entre nous, apte à impulser une dynamique de renouvellement culturel, économique, sociale et touristique partagé. Il conviendra aussi, une fois cette étape de l'inscription franchie, de faire prendre conscience, qu'il incombera à chacun d'entre nous, en nous exposant au regard du monde, une responsabilité immense qui est de préserver et mettre en valeur ce patrimoine de valeur universelle; c'est donc une opportunité pour chacun de se sentir plus fort et plus fier en s'inscrivant en fils et gardiens de notre patrimoine au nom de l'humanité.

Les candidatures au patrimoine mondial de l'humanité de biens reposent sur deux paramètres incontournables que sont le périmètre du bien ainsi que sur des critères qui, au titre de l'UNESCO, permettent d'analyser ce bien.

Pour ce qui est de la Martinique, le dossier de candidature initial repose sur 4 critères potentiellement mobilisables pour lesquels il sera demandé au cours de la réunion du 19, l'avis du Comité des Biens Français au Patrimoine Mondial :

- Critère VI : Être directement ou matériellement associé à des événements, des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle,

- Critère VIII : Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre
- Critère IX : Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques
- Critère X : Contenir des habitats naturels les plus représentatifs in situ de la diversité biologique

Ainsi, pour ce qui est de la candidature de la Martinique, chacun de ces 4 critères comporte des arguments défendables d'une « signification universelle exceptionnelle ». A titre d'exemple, pour ce qui est du critère culturel (critère VI), d'illustres personnages ont été influencés par la force de l'héritage du volcanisme, des paysages et de la biodiversité Martiniquaise. Il s'agit par exemple, bien sûr, d'Aimé Césaire, mais également d'André Breton, père du surréalisme ou encore du peintre Paul Gauguin. Pour ce qui est des autres critères liés à la biodiversité et au volcanisme, les atouts sont nombreux car la Martinique est l'île des petites Antilles qui comporte le plus d'espèces endémiques, et sa genèse issue de plusieurs épisodes volcaniques à travers le temps, a conduit à la création d'espèces sur cette île achipellique singulière.

Pour ce qui est du périmètre qui devra être retenu, la discussion du 19 avril portera sur une orientation vers un périmètre restreint comportant le Mont Conil, la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet, jusqu'à un périmètre plus large intégrant également les mornes du sud-ouest, le rocher du Diamant et la presqu'île de la Caravelle. Le périmètre définitif sera donc choisi en fonction des critères qui seront retenus, mais également de la capacité que nous aurons, dans le cadre d'un plan de gestion efficace, à protéger et mettre en valeur le bien compris dans ce périmètre.

Ainsi, la réunion préparatoire du 19 avril au ministère de la Culture, en présence du Président du Parc est donc fondamentale afin d'affiner la candidature des aires volcaniques et forestières de la Martinique au patrimoine mondial de l'humanité. D'ici le second semestre de l'année, il ne restera alors que peu de temps afin de boucler le dossier de

candidature pour la prochaine étape qui est la déclaration de la valeur universelle du bien, suite aux avis des différents experts présents.

CONTACTS PRESSE :

Jessica BEAL – Chargée de communication
05 96 64 90 04 - j.beal@pnr-martinique.com

Myléna ALCINDOR – Assistante de communication
0596 64 95 93 - m.alcindor@pnr-martinique.com